



Déclaration de revenus fonciers

Par **le_pouldu**, le **17/02/2016** à **09:20**

Bonjour à tous,

J'ai fait l'acquisition d'un bien avec ma compagne en septembre 2015, dans le but de le louer.

Je précise que nous ne sommes ni mariés, ni pacsés, achat à 50/50.

En octobre 2015 nous avons ouvert un chantier de rénovation qui devrait se terminer pour le 1er avril 2016. Travaux électriques, plomberie, isolation, changement portes et fenêtres, création d'une douche et pose d'une cuisine équipée... Montant des travaux > 30000 euros.

J'aimerais savoir comment procéder et optimiser notre déclaration de revenus fonciers sachant que nous avons déjà réglé certaines factures sur 2015 et le reste sera réglé sur 2016. Quel régime fiscal choisir ? Puis-je déclarer au titre de 2015 ou faut-il mieux attendre 1 année supplémentaire ?

Je vous remercie par avance des réponses qui pourront m'être apportées.

Par **fabrice58**, le **17/02/2016** à **18:28**

Pour vous c'est le réel avec déclaration des revenus fonciers modèle 2044, les dépenses se déduisant l'année de leur paiement, vous devez les porter sur cette déclaration.